



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2024.11.2

du Conseil communautaire du 26 novembre 2024

Schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc. **Attribution d'un fonds de concours de 18 236 € à la commune de Bièvres pour le** **financement d'aménagements cyclables de chaudières sur la route de Gisy.**

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Date d'affichage : 27 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier LEBRUN

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Arnaud HOURDIN, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Dorothee BILGER, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Christophe KONSDORFF, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, M. Kamel HAMZA, M. Stéphane GRASSET.

Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), M. Richard RIVAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-1, L.5211-10 et L.5216-5-VI ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu la délibération n° D.2022.02.8 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 février 2022 relative à la révision du schéma directeur des circulations douces de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2540 du Conseil municipal de Bièvres du 24 septembre 2024 sollicitant un fonds de concours de 23 000 € auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre du schéma directeur des circulations douces de l'Intercommunalité ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours, au chapitre 204 « subventions d'équipement versées », nature 2041412 « subventions aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des travaux », fonction 87 « circulations douces ».

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est engagée à soutenir ses communes membres dans la réalisation d'aménagements cyclables prévus dans le schéma directeur des circulations douces de l'Intercommunalité, révisé en 2022.

La commune de Bièvres a réalisé un aménagement cyclable de chaucidous sur la route de Gisy pour un montant de 46 473,69 € HT.

Il est rappelé que les chaucidous sont des routes composées d'une voie centrale pour les véhicules motorisés et de deux bandes latérales pour les piétons et cyclistes.

La commune de Bièvres a obtenu une participation de la Région Ile-de-France de 10 000 €.

Par conséquent, le coût hors taxe (HT) net restant de subvention de l'opération est de 36 473,69 €. Ainsi, il est proposé d'attribuer, sur sollicitation de la commune de Bièvres, un fonds de concours de 18 236 € pour le financement des aménagements cyclables de chaucidous sur la route de Gisy à Bièvres, soit 50 % du coût HT net de subvention précité.

Par conséquent, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 18 236 € à la commune de Bièvres pour le financement des travaux d'aménagements cyclables de chaucidous sur la route de Gisy d'un montant de 46 473,69 € HT, prévus au schéma directeur des pistes cyclables de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 50 % du coût hors taxe desdits travaux, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Service de gestion comptable de Versailles ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1^{er} décembre 2026 ;
- 5) que la commune de Bièvres devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours ;
- 7) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.